

DELIBERATION CA017-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 06 mars 2023 ;

Objet de la délibération : Dispositif du contrôle interne financier (CIF) – plan d'action 2023

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 09 mars 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :

Le plan d'action 2023 du dispositif du CIF est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

Pour le Président et par délégation, Le directeur général des services Didier BOUQUET Signé le 14 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 mars 2023



UA | DAF - CIF - mars 2023

LE CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF)

Ou

Dispositif de MAÎTRISE DES RISQUES

Impactant

- 1° la soutenabilité budgétaire (de la programmation et de son exécution)
- 2° la qualité des comptabilités budgétaire et comptable

- ☐ Bilan des actions réalisées en 2022
- ☐ Plan d'actions 2023 pour approbation par le CA du 9 mars 2023

Sommaire

INTRODUCTION	p. 3
1.1 - Définition du CIF et enjeux :	p.4P. 4P. 4p. 4
2. EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE AU 1 ^{ER} JANVIER 2023 – Nouvelle réforme portant sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP)	p.5
3. PLAN D'ACTIONS 2022 bilan d'activité	p.5
3.1 - <u>Action 1</u> : Portage politique du dispositif par la gouvernance légitimant la mission du CIF au sein de l'établissement	
3.3 - Action 3 : Etablir un état des lieux de l'organisation de la fonction financière à l'UA	p.7 p.8 p.9
4.1 – COPIL DU CIF liste des membres et fonctionnement du comité	p.10 p.10 p.11
Annexe 1 – Réforme au 1 ^{er} janvier 2023 Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – source plaquette communication MESRI	p.12 p.12
Annexe 4 – action 3 Fonctionnement des CRB, Identification des acteurs financiers et continuité de service	é p.15
GT DAF/DDN SIFAC	p.16

Introduction

L'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévoit l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC).

Le contrôle interne financier (CIF intégrant les champs budgétaire et comptable) concourt directement à la qualité des comptes de l'établissement et à la performance de sa gestion. La mise en place d'un dispositif de **maîtrise des risques fait ainsi partie des objectifs prioritaires** attendus.

Le déploiement du CIF doit être suivi dans le cadre des objectifs fixés annuellement aux membres du Conseil d'administration. La définition des orientations stratégiques et l'adoption des délibérations relèvent de ce fait, des administrateurs.

Le cadre de référence du contrôle interne financier à l'UA a été validé par les membres du Conseil d'Administration le 10 mars 2022 (cf. délibération CA005-2022) :

- » Note de présentation générale du dispositif de CIF;
- > Plan d'actions 2022.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022, relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP), créé un régime de responsabilité commun pour les ordonnateurs et les comptables. Il s'agit d'une réforme importante pour le fonctionnement de l'Etat et des opérateurs, avec des implications fondamentales en terme de sécurisation des process internes et d'organisation interne. nécessitant le renforcement du contrôle interne dans les établissements.

En cohérence avec les dispositions présentées ci-dessus, le présent bilan vise à :

- éclairer les membres du conseil d'administration sur la réalisation du plan d'actions voté en mars 2022;
- soumettre au vote, le plan d'actions 2023 avant mise en œuvre ;
- Transmettre après approbation par le CA, les éléments probants de déploiement du dispositif à la Direction du Budget et la DGEFIP (selon les attendus précisés par la circulaire ministérielle annuelle).

1° - LES PRINCIPES du CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF) pour rappel

1.1 Définition du CIF et enjeux :

- Ensemble des dispositifs formalisés, permanents et articulés entre eux décidés par chaque établissement ;
- Ayant pour objet de maitriser les risques financiers pouvant affecter l'atteinte des objectifs fixés

2 ENJEUX PRIORITAIRES pour se conformer au cadre règlementaire :

- □ soutenabilité budgétaire (de la programmation à son exécution) ;
- qualité des comptabilités budgétaire et générale (6 critères : régularité, sincérité, exactitude, exhaustivité, imputation, rattachement = image fidèle)

1.2 Champ d'application:

Le contrôle interne Budgétaire (CIB) recouvre l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Le contrôle interne comptable (CIC), quant à lui, comprend l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité des comptes, sur l'ensemble de la fonction comptable** – c'est-à-dire depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Plus globalement, les deux démarches de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable doivent désormais s'appréhender dans une **approche globale (contrôle interne financier - CIF)** permettant d'identifier et de prévenir les risques financiers à tous les niveaux de la chaîne financière, ainsi que les risques opérationnels ayant un impact fort.

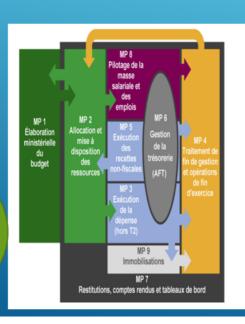
Par nature, ces objectifs mobilisent et lient, au sein de l'établissement, l'ensemble des acteurs des fonctions budgétaire et comptable, impliqués à différents titres dans les champs budgétaires et/ou comptables et diversement selon leur domaine de responsabilités.

1.3 Modalités opérationnelles de mise en œuvre :

se complètent
pour sécuriser
l'intégralité de la
chaîne financière

Découpage de
l'activité
financière en 8
macro-processus
: 5 CIB + 3 CIC

Le CIB et le CIC



Les outils déclinés par macro-processus :

- Organigramme fonctionnel et organisationnel du périmètre ;
- MAD d'outils et de supports méthodologiques ;
- Cartographie des risques ;
- Echelle de maturité des risques (criticité/probabilité de survenance);
- Plan pluriannuel d'actions ;
- ➤ Dispositif d'évaluation et de suivi des actions.

Le référentiel complet des MP du CIF devra permettre de garantir la traçabilité, la fiabilité et l'auditabilité des données financières

2° - EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2023 :

☐ Nouvelle réforme portant sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) :

- Accroit l'autonomie et la responsabilité des ordonnateurs et met fin à la responsabilité unique des agents comptables;
- Le régime juridictionnel est recentré sur les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif commises en infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses.

☐ Périmètre et champ d'action de la réforme :

- Maintien de la séparation ordonnateur et comptable : pas de changement pour le comptable qui reste tenu d'exercer ses contrôles habituels. S'il constate des irrégularités il suspend le paiement et en informe l'ordonnateur.
- Formalisation et traçabilité des processus financiers pour justifier des organisations en place et des responsabilités (pour identifier la faute grave le cas échéant)
 - □ Un Dispositif formalisé et permanent est impératif => un contrôle non formalisé est réputé non fait.
- Identification de la chaîne de responsabilités : éléments majeurs : délégations de signatures => permet de remonter la chaîne des responsabilités + habilitations informatiques dans les outils.
- Des possibilités de saisines élargies en cas d'irrégularités constatées.

<u>Cf. Annexe 1</u> – Réforme au 1^{er} janvier 2023 Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – Extrait plaquette communication MESRI

3° - PLAN D'ACTIONS 2022 - Bilan d'activité :

Un état des lieux présentant le point d'avancement pour les 4 actions est présenté ci-dessous, dans le cadre du bilan d'activité annuel.

3.1 - Action 1 : Portage politique du dispositif par la gouvernance légitimant la mission du CIF au sein de l'établissement.

<u>Objectif</u>: Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du CIF relevant des instances de gestion existantes.

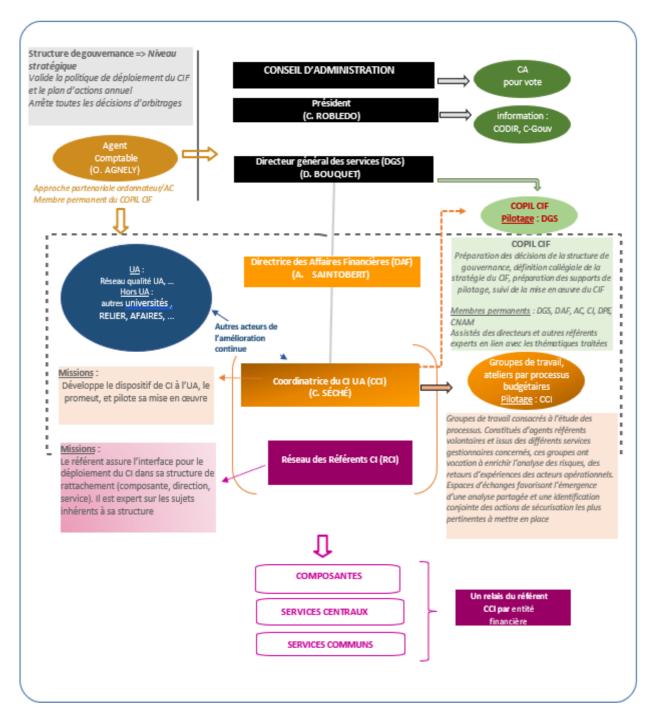
				ETA'	T DES LIEUX (JA / POINTS D'AVANCEMENT			
	N'	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendri er	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	l aux de réalisation 2022
		Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du contrôle interne financier (CIF) relevant des instances de gestion existantes de l'UA		Elaboration d'une note de cadrage du dispositif et moyens sous-jacents pour sa	mars-22	Information CODIR le 25/2/2022	Délibération CA 005-2022 Note de présentation générale du	DGS (O.HUISMANN)	100% ☑
			Lancement du CIF Portage politique par la gouvernance du dispositif, validation de	mise en œuvre (rôles et attendus des instances et comité de validation)		Information conseil de gouvernance élargi le 16/3/2022 Validation du dispositif par le CA le 10/3/2022 Envoi délibération du CA et éléments associés à la DGEFIP selon attendus circulaire annuelle (mars 2022)	dispositif de CIF plan d'actions 2022	DAF CIB - C. SECHE	100%
	1			Validation de l'organisation générale du CIF par les instances de l'UA	mars-22	Proposition gouvernance du CIF en instance validation par le COPIL décembre 2022 puis par le CA mars 2023 Délibération CA 005-2022 => Modification à faire acter en CA: Modification sur la composition et le fonctionnement du COPIL-> V alidation par le DGS par délégation du Président	Schéma organisationnel de la gouvernance du CIF et articulations entre les différents acteurs UA	DGS (D. BOUQUET) DAF CIB - C. SECHE	100% V (validé COPIL => prop. CA mars 2023)
			Créer le Comité de pilotage du CIF Préciser les missions et attributions des acteurs dans le dispositif CIF	Arrêter la liste nominative des membres et les missions du comité par le DGS pilote du COPIL		Tère réunion du COPIL pilotée par Didier BOUQUET (DGS) le 2 décembre 2022 Faire valider par les membres lors de la 1ère rencontre, modalités de fonctionnement du COPIL (fréquence et calendrier des rencontres, supports/outils)	ODV du COPIL PWP séance / CR Fiche d'identité du COPIL-OF	DGS (D. BOUQUET) DAF CIB - C. SECHE	100% 🗹





LE CONTRÔLE INTERNE EST L'AFFAIRE DE TOUS ...

GOUVERNANCE DU CIF et ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS UA | PERIMETRE BUDGÉTAIRE



La fiche d'identité du COPIL du CIF avec la liste nominative de ses membres et son fonctionnement, est présentée en point 3 (page10) pour validation par le Conseil d'Administration.

3.2 - <u>Action 2</u> : Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue

			ETAT	DES LIEUX U	JA / POINTS D'AVANCEMENT			
N.	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendri er	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	réalisation 2022
		Présentation du dispositif de CIF aux			CODIR, CA Point information CI par le DGS – D. Bouquet réunion plénière directeurs de services centraux, RA,	PWP présentation dispositif CIF	DGS (O. HUISMANN/D. BOUQUET)	100% CODIR: 25/2/2022 CA: 10/3/2022
		acteurs financiers (objectifs, règlementation, enjeux, modalités du déploiement, calendrier, _)	- Mettre en place un plan de communication et des entretiens avec les différents acteurs concernés; - Former et sensibiliser les acteurs aux enjeux du CIF avec une traduction concrète dans leur environnemet de travail - identifier les pistes d'amélioration, les besoins de formation => privilégier les rencontres de proximités avec les acteurs de terrain directement sur site (opérationnels et responsables) pour une meilleure appropriation		DISC Point information DISSIAL: => Héforme sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) à compter de janvier 2023 : réunion plénière directeurs de services centraux, RA. Présentation du dispositif par l'éférente du CIB:	PWP présentation réforme RGP	D. BOUQUET (DGS) / O. AGNELY (AC)	100% 🗹
	Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF			1er semestre 2022	- DAF: Plateforme financière mutualisée (PFM); - DAF: pôle commande publique/achats - AC/DAF: référents recettes - DRIED: Plateforme de gestion financière de la recherche (PGFR); - DDN: administrateurs SIFAC	PWP présentation dispositif CIF	" C. Séché (CIB)	40% PFM: 24/3/2022 AC/DAF: 29/9/2022 PGFR: 9/11/2022
2	s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue >> Mettre en place un environnement favorable à la maitrise des risques	Préfiguration de la matrice des risques budgétaires et identification d'une liste de bonnes pratiques, de dysfonctionnements et de pistes d'amélioration			Rencontres à programmer avec les responsables/ gestionnaires de :	Collecte d'informations sur site du "qui, fait, quoi, comment ? - CR d'interviews + OFN		DDN: 13/10/2022 DAF cde publique A programmer 2023
	·	Créer une page dédiée CIF sur l'intranet de l'UA constituant un centre de ressources documentaires pour les acteurs financiers de l'établissement (règlementation, notes et procédures internes, OFN, fiches de procédures, _] et actualisée au fil de l'eau	Contacter la DirCOM - S. BOUVIER pour modalités techniques de mise en œuvre	1er semestre 2022	2 réunions organisées en mars et avril 2022 avec S. BOUVIER (DirCOM) pour présentation et finalité du projet Architecture des informations à mettre en ligne sur AMETYS OK -		S. BOUVIER (DirCom) C. SECHE (CIB)	7 1
				2022	Export des données issues répertoire CHS sur AMETYS en attente (règlementation, éléments de cadrage, organigrammes,) -	Espace A créer sur actuel intranet AMETYS, en l'attente mise en place nouvel outil Digital Work Place (DWP) en 2023 - validé COPIL 2/12/2022		Espace CIF disponible sur AMETYS - OK janvier 2023

Création d'un espace dédié au CIF sur l'intranet de l'UA opérationnel sur AMETYS depuis Janvier 2023 Objectif: Mise en ligne d'une documentation de référence à jour, alimentée au fil de l'eau (cf. annexe p.12)

La présentation reprend le cadre méthodologique du CIF avec un découpage de l'activité comptable et financière de l'établissement, (Règlementation, documentation, organisation, pilotage, traçabilité, ...) . Pour chaque macro-processus les informations validées et de référence seront mises en ligne, telles que:

- fiches de procédures descriptives des étapes d'un processus ;
- organigrammes fonctionnels et organisationnels du périmètre ;
- cartographie des risques des processus ;
- annexes présentant des focus sur la réglementation, des modèles-types de documents, des points mémos, des notes d'information, etc.
- formulaires simplifiés, harmonisés et testés par un comité d'utilisateurs, couvrant le champ complet.

3.3 - Action 3 : Etablir un état des lieux de l'organisation de la fonction financière à l'UA

<u>Objectifs</u>: Tracer l'organisation budgétaire de l'établissement et identifier les responsabilités dans la mise en place des processus – Vision « macro » de l'organigramme fonctionnel de l'UA du « *qui, fait quoi ?* »

			ETAT	DES LIEUX U	IA / POINTS D'AVANCEMENT			
N'	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendri er	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	raux ue réalisation 2022
		avec une vue consolidée de l'organisation associant les rôles,	Réaliser un état des lieux de l'existant: Vérifier l'organisation de la chaine financière et des acteurs (chaine hiérarchique de décision, permanence des fonctions, attributions des tâches, continuité de service)		En cours: Base de données des acteurs financiers UA actualisée au 1/9/2022 (référents par CRB, délégations de signatures, suppléances, fonctions,); Cartographie des processus décisionnels budgétaires à l'UA - Cirganigramme fonctionnel de la chaine financière UA -	C. Séché (CIB)	7	
	Réaliser l'état des lieux de l'organisation	responsabilités des différents acteurs et définissant leur champ d'intervention et leurs interactions	Entretiens et validation avec les intervenants UA identifiés			MAJ structuration budgétaire UA par CRB avec référents	Entités budgétaires pour validation organisation et référents budgétaires	50%
3	financière de l'établissement et de ses processus		Tracer les acteurs financiers par la revue des habilitations informatiques dans SIFAC => s'assurer que les droits sont cohérents à avec les tâches effectivement attribuées à	1er semestre 2022	Création d'un GT SIFAC & processus d'habilitation (DAF/DDN)	Référentiel des habilitations SIFAC par profil-métiers + nominatif par CRB du "qui, fait, quoi ?"	C. Séché (CIB)	
	décisionnels budgétaires existants	Participer à la détection des zones de défaillances et à l'amélioration des			Etat des lieux utilisateurs SIFAC rentrée 2022 et désactivation des comptes obsolètes par la DDN (78 optes identifiés et désactivés)		J. FILMON (admin. SIFAC) F. PUMO (admin. SIFAC)	7
		pratiques et des points de contrôles	chaque agent ainsi qu'avec les habilitations juridiques (délégations de signature)		I (on lion supp référential OMI IE) - of projet cunthèse	Procédure d'attribution ou de modification des habilitations	L. GALISSON-VEILLE	50%
					Identification des demandes spécifiques	Création FUA de demande/modification de	(DAF)	
						GT actif = > 4 réunions avec ODJ et CR		

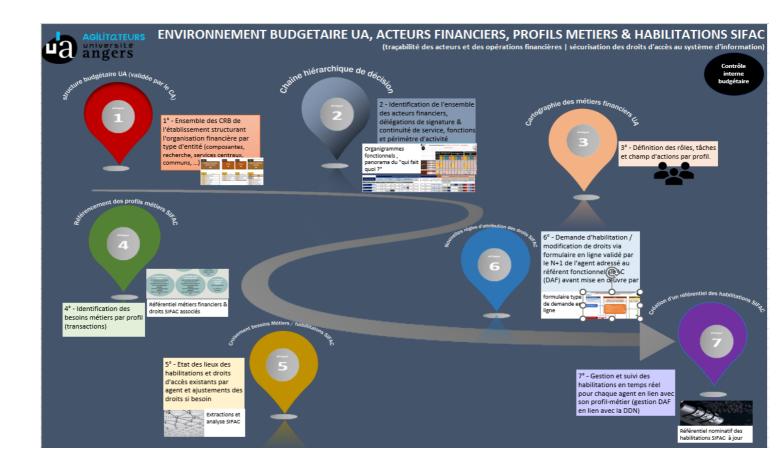
Un environnement favorable à la maîtrise des risques se traduit à travers l'organisation de la chaîne financière qui permet d'assurer de manière permanente l'ensemble des missions de l'établissement, en s'appuyant sur une chaîne hiérarchique de décision, formalisée par des délégations de pouvoir et de signature.

L'environnement favorable à la maîtrise des risques s'appuie également sur la capacité du système d'information financier à garantir la sécurisation de son accès (habilitations, mots de passe, définitions de profils), la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des échanges et doit permettre la production d'une information financière exhaustive et fiable.

Les travaux en cours menés sur l'action 3 sont déclinés en 7 étapes identifiées sur le schéma ci-après :

- 1 Valider annuellement la structure budgétaire de l'UA: identification de l'ensemble des centres de responsabilité budgétaire (CRB): composantes, recherche, services communs, services centraux, projets transversaux, ...) et leur fonctionnement (cf. annexe 3 p.13-14);
- 2 Tracer la chaine hiérarchique de décision : Identification de l'ensemble des acteurs financiers en poste, des délégations de signature & continuité de service, fonctions et périmètres associés (cf. annexe 4 p.15)
- 3 **Cartographier les métiers financiers de l'établissement** : définition des rôles ; tâches et champ d'action par profil ;
- 4 **Référencer les profils métiers dans le système d'information financier** (SIFAC) : identification des besoins métiers par profil (transactions) ;
- 5 **Croiser les besoins métiers/habilitations SIFAC existantes** : Etat des lieux des habilitations et droits d'accès existants par agent et ajustement des droits si nécessaire ;
- 6 Mettre en place une nouvelle procédure d'attribution des droits dans SIFAC: Demande d'habilitation/modification de droits via un formulaire en ligne validé par le N+1 de l'agent adressé au référent fonctionnel SIFAC (DAF) avant mise en œuvre par la DDN; (cf. 5 annexe 16)

7 **Créer un référentiel des habilitations dans SIFAC**: gestion et suivi des droits en temps réel pour chaque agent, en lien avec son profil-métier (gestion par le référent fonctionnel SIFAC en poste à la DAF en lien avec les administrateurs du système informatique à la DDN).



3.4 - Action 4 : Lancement du MP 5 | Exécution des recettes



Action reportée en 2023 - cf. point 4 page 11 : décisions soumises au vote du CA

4° - DECISIONS SOUMISES AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 - COPIL DU CIF | liste des membres et fonctionnement du comité





POUR VOTE PAR LE

CA - modification en
vert dans le texte cidessous

FICHE IDENTITE du COPIL

<u>Délibération CA005-2022</u>: Proposition de modification de la liste des membres permanents du comité et de ses modalités organisationnelles

- validée par le COPIL le 2/12/2022
- soumise au vote du CA mars 2023

COMITE DE PILOTAGE DU CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF)

Liste des membres permanents :

- M. Didier BOUQUET : Directeur Général des Services UA | pilote
- M. Olivier AGNELY : Agent comptable UA
- Mme Annabelle SAINTOBERT : Directrice des Affaires financières UA
- M. Ludovic GALISSON-VEILLE : Directeur adjoint des affaires financières -UA
- M. Dominique BAUPIN : Directeur du Pilotage et de l'Evaluation UA
- Mme Carine EDOUARD : Directrice de l'aide au pilotage CNAM Paris
- Mme Christine SÉCHÉ: Chargée du contrôle interne UA

Autres membres :

En fonction des thématiques traitées, d'autres membres, directeurs.ices et/ou référents «experts » internes ou externes à l'Université, pourront être associés ponctuellement au COPIL après accord du DGS.

Rôle: Assure le leadership du projet en:

- Préparant les décisions de la structure de gouvernance ;
- √ Définissant la méthodologie et la planification des étapes du projet :
- Assurant la mise en œuvre et le suivi du projet et son bon déroulement ;
- √ Gérant les interfaces avec les instances décisionnaires ;
- Construisant et publiant la cartographie des risques, les plans d'actions et leur évaluation

Fréquence de sollicitation = > 2 fois par an

- ✓ En avril;
- √ Fin octobre/début novembre : Bilan des actions de l'année en cours et préparation des arbitrages à soumettre au vote du CA en décembre (avant transmission éléments probants au ministère)

4.2 – Proposition plan d'actions 2023

1 Report actions non réalisées en 2022 en 2023

Le COPIL propose de poursuivre le plan d'actions 2022 acté par le CA, en 2023, en priorisant les sous-processus à risques. Sachant qu'un seul ETP est affecté au contrôle interne, nécessité de cibler et de traiter en priorité les risques considérés comme majeurs.

2 Nouvelles actions 2023 prioritaires :

Prise en compte de la nouvelle réforme RGP entrant en vigueur au 1/01/2023

PLAN D'ACTIONS 2023

Chaine financière UA, processus décisionnel et acteurs = > Existence d'une chaîne hiérarchique de décision, permanence des fonctions, attribution des tâches (taux réalisation fin 2022 => 50 %)

Sécurité du système d'information SIFAC => Habilitations selon profils métiers des acteurs financiers (taux réalisation fin 2022 => 50 %)

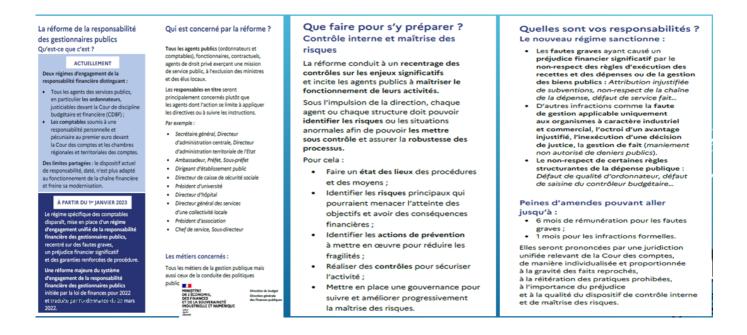
Cartographie des processus financiers de l'UA => permet d'identifier les processus à enjeux (valorisation financière)

MP 5 exécution des recettes : procédure conventions de financement – lutte contre l'oubli de financement.

Sensibilisation/formation des agents => Développement d'une culture de la maitrise des risques au sein de l'établissement, formation métier et au contrôle interne.

ANNEXES

<u>Annexe 1</u> – Réforme au 1^{er} janvier 2023 sur la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – Extrait plaquette communication du MESRI



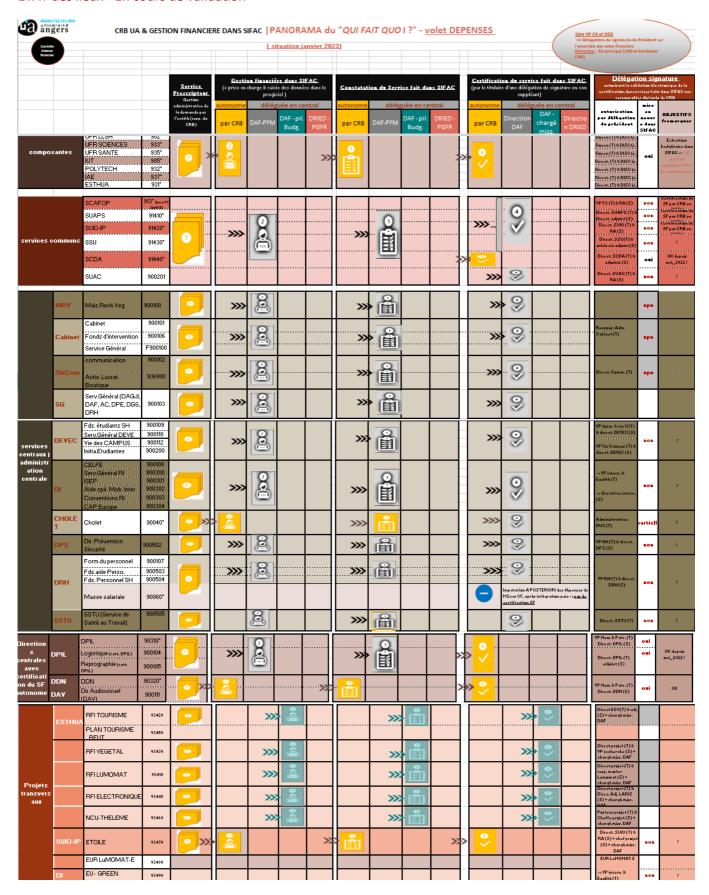
Annexe 2 – ACTION 2

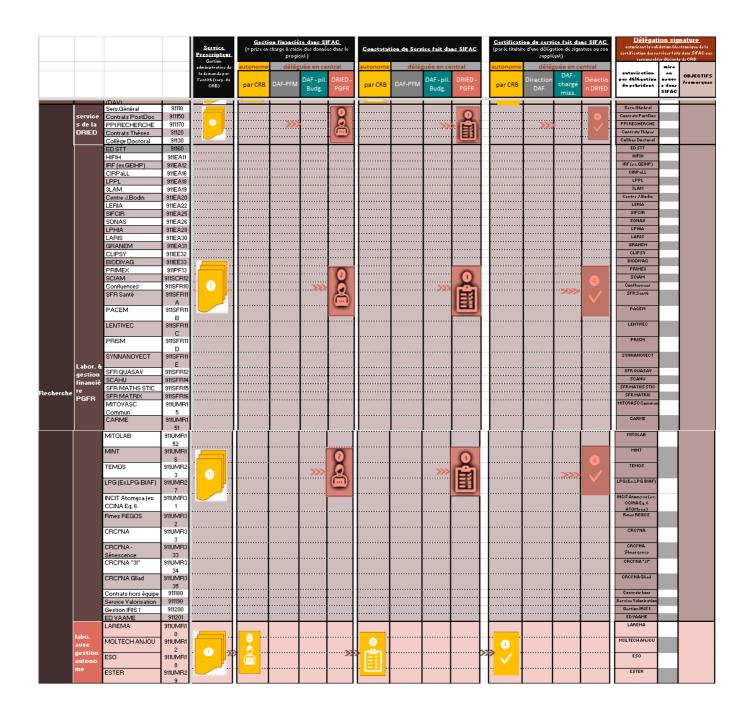
Création d'un espace dédié au Contrôle Interne Financier (CIF) sur l'intranet de l'UA



Annexe 3 - ACTION 3

CRB UA & Gestion financière dans SIFAC | Panorama du « qui fait quoi ? » — <u>Vue générale</u> | volet dépenses ETAT des lieux - En cours de validation





Annexe 4 – ACTION 3

ETAT des LIEUX chaine de responsabilité de l'établissement => Fonctionnement des CRB, Identification des acteurs financiers et continuité de service

<u>A décliner par type d'entité</u> : composantes, administration générale, services communs, activités lucratives, recherche, projets transversaux (Extraits travaux en cours ci-dessous)

Composantes:

factor							ns associées par	CRB								
					irection de	e l'entité			Services financiers de l'entité							
composantes (UFR)		Doyen /Directeur.ice (responsable CRB)		Vice-Doyen / directeur.ice adjoint.e		Vice-Doyen / directeur.ice adjoint.e		DISC			Responsable d'antenne financière		gestionnaire financier		ier	gestionnaire administratif
Rattach, hIèrarch, de 'assent Délégation de signature	T =	UFR titulaire			or	dre suppléance	désigné =	: \$1, \$2,								
STHUA	931 (*)	JR MORICE	T Cert. SF					S. DURAND	S1 Cert. S		E. VINCENT S2	const., SF SIFAC	E. QUERIOUX	V. TRICOT		
AE	937 (*)	F. PANTIN	T Cert. SF SIFAC					F. HUBERT	S1 Cert. S SIFAC	F	A. BIZON	const., SF SIFAC				
т	905 (*)	P. MANGEARD	T Cert. SF SIFAC	F. BOUSSEAU	\$1	T. KARIMA	\$2	T. HEITZ	S3 Cert. S SIFAC	F	C. HERJEAN S4	const SF SIFAC	S. BAPAUME			
DLYTECH	932 (*)	F. GUERIN	T Cert. SF SIFAC	A. CALENDA (campus santé)	\$3	L. HARDOUIN (c. Belle-Beille)	S3	A. LAFON- DELPIT	S2 Cert. S SIFAC		P. ANGELIAUME	const SF SIFAC	F. ALEVEQUE	J. BONNET		
FR DEG	901 (*)	C. DANIEL	T Cert. SF SIFAC					C. MALLASSINFT	S2 Cert. S SIFAC	F	V. LUCAS	const SF SIFAC				C. PASSIGNAT
FR LLSH	902 (*)	E. PIERRE	T Cert. SF SIFAC	C. LANCELOT	\$1			C. GHEYSENS	S2 Cert. S SIFAC	F	M. MOISDON	const SF SIFAC	M. GUEMARD	C. PELTIER	D. STEVENIN	
FR SANTE	935 (*)	N. LEROLLE	T Cert. Sh	S. FAURE	\$1			N. PLAUDET	S2 Cert. S	ř	C. HOUSSAY	const., SF SIFAC	O. DE MONTECLE	J. GAUQUELIN	K. PETITROUX	
JFR SCIENCES	933 (*)	P. LERICHE	T Cert. SF SIFAC	S. TRAVIER	S1			E. LEBASTARD	S2 Cert. S SIFAC	F	B. BAUDRIER	const SF SIFAC	W. FRETTE			

Administration générale :

		Organisatio	on financière associée :	wec délégation de gestion partie	lle en central (CS	SP)		GESTION DELEGUEE DAF : Pôle Financier Mutualisé (PFM)			
Directions centrales (DC)	Vice-Président, e	Directeur.ice services centraux	Adjoint.e services	RA services communs / responsables de pôle, service	ble d'antenn	gestionnaire financier	gestionnaire administratif	gestionnaire Responsab financier PFM	DAF ou DAF adjoint Chargé.e du CIF formation, audi		
Rattach, hiérarch, de Délégation de signature	T = titulaire	or	dre suppléance désigné :	S1, S2,				DAF DAF	DAF		
Mais.Rech.Veg 300100							A. BRUNET assist. Direct'		GALISSON: T SF SECHE SI SF		
Cabinet 900101				E PUGLIA T			N. MENAR J. MONJAL assist. Direct	C. BADIER SF	GALISSON: T SF SECHE SI SF		
Communication 900102		D. T BOISDRON T					C. ANGOT assist.	C. BADIER SF	GALISSON: T ST SECHE SI ST		
Service général 900103							×	XX	X		
Logistique 900104	S. AMIARD T Num. & Patr.	A VIOLETTE SI Cet.SF SIFAC					A. BRUNET assist. Direct'		ort. SF C. SI SECHE SI		
Reprographie 900105	S. AMIARD T Num. & Patr.	A VIOLETTE SI Cot. SF SIFAC					A. BRUNET assist. Direct'	A BIOTTEAU SF	C. SI		
Fonds d'intervention 900106				E. PUGLIA T			N. MENAR J. MONJAL assist. Direct	C. BADIER SF	GALISSON: T SF SECHE SI SF		
Form.du personnel 900107	E. DELABAERE T PM	F. JOLY S1	-	D. REVOSEIX. S2 zeen. Bietzz C. LEROUX S3 zeen. Eustra. A. JOULAIN zeen. Farm. Beer.			P. MORTIER assist. Form. M. VOISINE & concours	C. BADIER coast. sr siFAC	L Cert. GALISSON: T SF VEILLE SFAC		
CELFE 900108	PASSIBANI T	F. HOCQUET S1	MONCHAT S2				Y. BOUEDRON charates	K. BACHELOT SF	GALISSON: T SF SECHE S1 SF		
Fds. étudiants SH 900109	S. MALLET T Farm. Strip	E. RAVAIN S1	A BAUMARD S2				C. GUINARD Gestionnaire conventions	JP LE BRIS SIF	GALISSON- T SF SECHE SI SF		
Serv.Général DEVE 900110	S. MALLET T Farm. 8 vis	E. RAVAIN S1	A BAUMARD ⁵²				C. GUINARD Gestionnire specialism Gestionnire description Gestionnire administrative Gestionnire Gestionnire Gestionnire Gestionnire GESTIONNIC GESTIONNIC GESTIONNIC GESTIONNIC GESTIONNIC GESTIONNIC GESTIONNIC GESTIONNIC	T. PICOU SF SF SIFAC	CALLSON- T SF SECHE SI SFA		

Services communs:

			Organis	ation financière ass	GESTION DELEGUEE DAF : Pôle Financier Mutualisé (PFM)						
Services communs (SC)		Directeur.ice (respensable one)	directeur.ice adjoint.e	DGA	DGA RA		gestionnaire financier	gestionnaire administratif	gestionnaire Responsable financier PFM	DAF ou DAF adjoint	Chargé.e du CIF, formation, audit
Délégation de signature	:	T = titulaire	۰	dre suppléance désigné :	\$1, \$2,				F		
SCAFOP (New FOURS and)	13 (*)	L. BOUVER T Cet. SF SIFAC			C. SI COIST. SF BOULICAULT SI SFAC		M. JEGOUZO				
SUAPS 91	410 (*)	A. PIETRINI T	P. PROUCHET SI		P. MAURAS 🕾			A.PETIT	C. BADIER SF SFAC	GALISSON- T SF VEHILE SIFAC	C. SI SF SIFAC
SUIO-IP	420 (*)	C. MENARD T			J. CLAUDE SI			A. PAVAGEAU V. RENOU 19. VOSSCIEI SVI A. PLUNIAN Pépite M. GRIPPON Pépite	F. SFAC SFAC	L Cert. GALISSON- T SF VEILLE SPAC	C. SECHE SI SF SIFAC
SSU 91	430 (*)	F. HARTHEISER T	ROQUELAUR SI					L RISS	BENZEKHROU SF	GALISSON- T SF	C. SI SF SIEGO
SCDA 91	440 (*)	N. CLOT T Cort. SF SIFAC	DESGRANGE SI Cir. SF SIFAC		B. LE CORRE			C. BRETON	BENZEKHROU SF		
SUAC 9	00201	C. LANGEARD T		M. VERON 😄	N. GALAND S1				K BACHELOT	X T SF	X SI SF

Annexe 5 – ACTION 3

Processus d'habilitation et de suivi des droits SIFAC | Travaux en cours du GT DAF/DDN Indicateurs d'activité 2022 :

4 réunions du GT : 2 administrateurs SIFAC DDN + DAF adjoint (référent fonctionnel SIFAC) + Chargée du CIF Travail d'identification des acteurs financiers en poste => 78 comptes SIFAC désactivés
Définition des Profils-métiers SIFAC, identification des besoins et périmètre d'action => en cours pour mise en place d'une procédure de demande d'habilitation en ligne.

<u>Principes retenus : programme de travail en cours</u>

- 1 : Définir par métier les habilitations nécessaires dont le titulaire a besoin pour effectuer sa mission ;
- 2 : Identifier les besoins supérieurs (spécifiques) individuels en lien avec l'organisation en place ;
- 3 : Valider toute demande d'habilitation par le responsable hiérarchique du bénéficiaire => personne ne peut « s'auto-habiliter »
- 4 : Obtenir la vision consolidée des habilitations d'un agent (pour détecter d'éventuelles incompatibilités) ;
- 5 : **Gérer les mobilités internes et départ** (éviter les accumulations d'habilitations, suite à l'enchainement de fonctions successivement occupées)
- 6 : **Assurer la traçabilité de la gestion des habilitations** => toute opération sur un identifiant ou une habilitation doit être tracée
- 7 : **Contrôler les habilitations avec un dispositif de contrôle permanent du processus =>** garde-fou du respect des règles de gestion des droits.
- 8 : Sensibiliser les utilisateurs du SI sur les habilitations qui leurs sont accordées et les responsabilités qui leur incombent.

